

Mémorial

du

Grand-Duché de Luxembourg.



Memorial

des

Großherzogtums Luxemburg.

Jeudi, le 10 septembre 1959.

No 40

Donnerstag, den 10. September 1959.

Arrêté grand-ducal du 25 août 1959 déterminant les modalités d'application de l'article 12 de la loi du 7 août 1959 portant réforme de l'impôt sur le revenu des personnes physiques et de l'impôt sur le revenu des collectivités.

Nous CHARLOTTE, par la grâce de Dieu, Grande-Duchesse de Luxembourg, Duchesse de Nassau, etc., etc., etc. ;

Vu l'article 12 de la loi du 7 août 1959 portant réforme de l'impôt sur le revenu des personnes physiques et de l'impôt sur le revenu des collectivités ;

Vu l'article 27 de la loi du 16 janvier 1866 sur l'organisation du Conseil d'Etat et considérant qu'il y a urgence ;

Sur le rapport de Notre Ministre des Finances et après délibération du Gouvernement en Conseil ;

Avons arrêté et arrêtons :

Art. 1^{er}. Les investissements sont considérés comme effectués au courant de l'exercice d'exploitation pendant lequel le matériel et l'outillage productifs ont été acquis ou fabriqués par l'exploitant. Lorsque la fabrication d'une installation s'étend sur plusieurs exercices d'exploitation, les travaux réalisés pendant un exercice déterminé sont à considérer comme investissements nouveaux effectués au cours de cet exercice.

Art. 2. Les contribuables qui désirent bénéficier de la déduction du montant exonéré joindront à leur déclaration d'impôt, pour l'année d'imposition pendant laquelle se termine l'exercice d'exploitation au courant duquel les investissements nouveaux en matériel et outillage productifs ont été effectués, un relevé indiquant pour chaque bien économique faisant partie desdits investissements :

a) sa dénomination exacte et, succinctement exposée, sa fonction dans le processus de production de l'exploitation ;

b) son prix d'acquisition ou de revient ;

c) sa durée d'utilisation probable.

Art. 3. Notre Ministre des Finances est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Mémorial*.

Montecatini, le 25 août 1959.

Charlotte.

Le Ministre des Finances,
Pierre Werner.

Arrêté grand-ducal du 25 août 1959 concernant l'organisation du service régional de contrôle de la retenue d'impôt sur les traitements et salaires.

Nous CHARLOTTE, par la grâce de Dieu, Grande-Duchesse de Luxembourg, Duchesse de Nassau, etc., etc., etc. ;

Vu l'article 25 de la loi du 7 août 1959 portant réforme de certaines dispositions de l'impôt sur le revenu des personnes physiques et de l'impôt sur le revenu des collectivités ;

Vu l'article 11 de la loi du 25 mai 1949 concernant la réorganisation de l'Administration des Contributions et des Accises ;

Revu l'article 4 de Notre arrêté du 25 mars 1957 concernant l'organisation des services de contrôle et de recette de l'Administration des Contributions ;

Vu l'article 27 de la loi du 16 janvier 1866 sur l'organisation du Conseil d'Etat et considérant qu'il y a urgence ;

Sur le rapport de Notre Ministre des Finances et après délibération du Gouvernement en Conseil ;

Avons arrêté et arrêtons :

Art. 1^{er}. L'article 4 de Notre arrêté précité du 25 mars 1957 est modifié comme suit :

Art. 4. — Le service régional de contrôle de la retenue d'impôt sur les traitements et salaires comprend 4 bureaux confiés à des contrôleurs. Deux bureaux sont établis à Luxembourg et un dans chacune des localités de Esch-sur-Alzette et Ettelbruck.

Le nombre de vérificateurs attachés au service régional de contrôle de la retenue d'impôt est fixé à deux.

Art. 2. Notre Ministre des Finances est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au *Mémorial*.

Montecatini, le 25 août 1959.

Charlotte.

Le Ministre des Finances,
Pierre Werner.

EXTRAIT.

Expropriation pour cause d'utilité publique.

Il appert d'un exploit de l'huissier soussigné en date du trente et un août mil neuf cent cinquante-neuf, qu'à la requête de la Société anonyme portant la dénomination de «Société Electrique de l'OUR», établie et ayant son siège social à Luxembourg, constituée par acte de Maître Tony Neumann, notaire de résidence et demeurant à Luxembourg, en date du 29 mai 1951, dûment enregistré et publié, représentée par son conseil d'Administration, poursuites et diligences de ses administrateurs-délégués, à savoir :

1° Pierre *Hamer*, docteur en droit, ingénieur commercial et commissaire du Gouvernement Grand-Ducal, demeurant à Luxembourg,

2° Fritz *Knop*, assesseur, demeurant à Essen (Allemagne) *Belinghauserstrasse*, 53, élisant domicile en l'étude de Maître *Alphonse Greisch*, avocat avoué, demeurant à Diekirch, qui est constitué et occupera pour la requérante, assignation a été donnée à

Mathias Groet, garçon de café, demeurant à Luxembourg, pris en sa qualité d'héritier de feu son père *Pierre Groeff* et encore en nom personnel,

à comparaître par ministère d'avoué, le mercredi seize septembre 1959, à neuf heures et demie du matin, pardevant Messieurs les Président et Juges composant le tribunal d'arrondissement de et à Diekirch, siégeant en matière civile et d'expropriation pour cause d'utilité publique au Palais de Justice à Diekirch, ensemble avec

a) la dame *Marie Weber*, veuve de *Pierre Groeff*, cultivatrice, demeurant à Stolzembourg, prise tant en nom personnel qu'en sa qualité de partiaire de la communauté de biens ayant existé entre elle et feu son dit mari *Pierre Groeff*,

b) *Nicolas Groeff*, cultivateur, demeurant à Stolzembourg,

c) *Marguerite Groeff*, sans état, demeurant à Stolzembourg,

d) *Hilda Groeff*, sans état et son mari

e) *Emile Gils*, ouvrier, les deux demeurant ensemble à Vianden ;

f) *Elise Groeff*, religieuse, demeurant à Boulaide, pour

les assignés entendre déclarer que les formalités prescrites par la loi du 17 décembre 1859 ont été observées pour parvenir à l'expropriation pour cause d'utilité publique des immeubles ci-après désignés appartenant aux assignés, à savoir

commune de Putscheid, section de Stolzembourg,

1° un pré, lieu-dit «Röderwies» contenant 15 ares 90 centiares numéro 585/1399 du cadastre,

2° un pré, lieu-dit «Röderwies» contenant un are 64 centiares numéro 585/1400 du cadastre,

entendre donner acte à ma requérante qu'elle offre aux assignés à titre d'indemnité du chef de l'expropriation pour cause d'utilité publique des parcelles dont s'agit, la somme de dix-neuf mille trois cent vingt francs (19.320,—)

voir déclarer cette offre satisfaisante, sinon entendre fixer les indemnités revenant aux assignés du chef de l'expropriation dont s'agit, et pour le cas où il ne serait pas possible par la production des documents propres à déterminer le montant de ces indemnités, entendre dire qu'il sera procédé dans le plus bref délai à la visite et à l'évaluation des biens à exproprier par trois experts désignés par les parties, sinon nommés par le tribunal,

entendre commettre un juge pour se rendre sur les lieux avec les experts, au jour et heure, qui seront fixés par le jugement à intervenir, pour après l'accomplissement des devoirs ordonnés et des formalités légales, voir fixer par le tribunal le montant de l'indemnité revenant aux assignés pour les causes de l'expropriation, entendre ordonner la mise en possession de ma requérante à charge par celle-ci de consigner préalablement la somme que le tribunal fixera par le même jugement,

entendre statuer comme de droit quant aux dépens,

l'assigné Emile Cils voir, autoriser son épouse à ester en justice, à défaut par lui d'accorder volontairement cette autorisation.

Grevenmacher, le 31 août 1959.

Pour extrait conforme:
Jean-Baptiste Kirch, huissier, Grevenmacher.

EXTRAIT.

Expropriation pour cause d'utilité publique.

Il appert d'un exploit de l'huissier soussigné en date du trente et un août mil neuf cent cinquante-neuf, qu'à la requête de la société anonyme portant la dénomination de « Société Electrique de l'OUR », établie et ayant son siège social à Luxembourg, constituée par acte de Maître Tony Neumann, notaire de résidence et demeurant à Luxembourg, en date du vingt-neuf mai 1951, dûment enregistré et publié, représentée par son conseil d'administration, poursuites et diligences de ses administrateurs-délégués, à savoir

1° Pierre Hamer, docteur en droit, ingénieur commercial et commissaire du Gouvernement Grand-Ducal, demeurant à Luxembourg,

2° sieur Fritz Knop, assesseur, demeurant à Essen, Allemagne, Belinghauserstrasse, 53, élisant domicile en l'étude de Maître Alphonse Greisch, avocat-avoué, demeurant à Diekirch, qui est constitué et occupera pour la requérante, assignation a été donnée à

1° la dame Yvonne Kalbusch, sans état et à son mari

2° Jean-Pierre Linster, viticulteur

Les deux demeurant ensemble à Bech-Kleinmacher, en leur qualité d'héritier de feu leur père Michel Kalbusch ainsi qu'en nom personnel, à comparaître, par ministère d'avoué, le mercredi, seize septembre mil neuf cent cinquante-neuf, à neuf heures et demie du matin, pardevant Messieurs les Président et Juges composant le tribunal d'arrondissement de et à Diekirch, siégeant en matière civile et d'expropriation pour cause d'utilité publique, au Palais de Justice à Diekirch, ensemble avec

1° la dame Suzanne Meisch, veuve de Michel Kalbusch, cultivatrice, demeurant à Stolzembourg, prise tant en sa qualité de partiaire de la communauté de biens ayant existé entre elle et son prédit mari, qu'en nom personnel,

2° demoiselle Anne Kalbusch, sans état, demeurant à Stolzembourg,

3° dame Julie Kalbusch, sans état, épouse de

4° sieur Jean *Schweidweiler*, cultivateur, les deux demeurant ensemble à Vianden ;

5° la demoiselle Marie *Kalbusch*, sans état, demeurant à Stolzembourg,

6° demoiselle Joséphine-Hélène-Suzanne dite *Josette Kalbusch*, sans état, demeurant à Stolzembourg,
pour

les assignés entendre déclarer que les formalités prescrites par la loi du 17 décembre 1859 ont été observées pour parvenir ci-après désigné et appartenant aux assignés, à savoir

Commune de Putscheid, section de Stolzembourg,

une haie, lieu-dit « Röderberg » contenant 57 ares 90 centiares numéro 576/1387 du cadastre,

entendre donner acte à ma requérante qu'elle offre aux assignés à titre d'indemnité du chef de l'expropriation pour cause d'utilité publique de la parcelle dont s'agit, la somme de treize mille neuf cent vingt francs (13.920,—)

voir déclarer cette offre satisfaisante, sinon, entendre fixer les indemnités revenant aux assignés du chef de l'expropriation dont s'agit, et pour le cas où il ne serait pas possible par la production de documents propres à déterminer le montant de cette indemnité, entendre dire qu'il sera procédé dans le plus bref délai possible à la visite et à l'évaluation des biens à exproprier par trois experts désignés par les parties, sinon nommés par le tribunal,

entendre commettre un juge pour se rendre sur les lieux avec les experts, aux jour, et heure, qui sont fixés par le jugement à intervenir, pour, après l'accomplissement des devoirs ordonnés et des formalités légales, voir fixer par le tribunal le montant de l'indemnité revenant aux assignés pour les causes de l'expropriation, entendre ordonner la mise en possession de ma requérante à charge par celle-ci de consigner préalablement la somme que le tribunal fixera par le même jugement,

entendre statuer comme en droit il appartiendra quant aux dépens les assignés Jean *Scheidweiler* et Jean-Pierre *Linster*, voir autoriser leurs épouses à ester en justice à défaut par eux d'accorder volontairement leur autorisation.

Grevenmacher, le 31 août 1959.

Pour extrait conforme:

Jean-Baptiste *Kirch*, huissier, Grevenmacher.

Avis. — Indigénat. — Par déclaration d'option faite le 8 décembre 1958 devant l'officier de l'état civil de la commune de Vianden, en conformité de l'art. 19,3 de la loi du 9 mars 1940, la dame *Geib* Marie-Madeleine, épouse *Grown* Henri-Jean, née le 11 octobre 1934 à Geichlingen/Allemagne, demeurant à Vianden, a acquis la qualité de Luxembourgeoise.

Cette déclaration sort ses effets trois jours francs après la présente publication.

Avis. — Juges-suppléants. — Par arrêté grand-ducal du 25 août 1959 démission honorable a été accordée à Monsieur Henri *Dauffenbach*, brigadier de gendarmerie en retraite, de ses fonctions de juge-suppléant près la justice de paix du canton de Vianden.

Par le même arrêté grand-ducal Monsieur Jean *Thielen*, entrepreneur à Vianden, a été nommé juge-suppléant près cette justice de paix. — 28 août 1959.

Commune de Kayl. — Remboursement d'Obligations.

Le remboursement général de l'emprunt de francs 200.000,— 4% 1936 de notre Commune aura lieu le 1^{er} décembre 1959, conformément à l'article 6 du contrat d'emprunt du 30 septembre 1936.

Le remboursement se fera aux guichets de la Banque Générale du Luxembourg.

Kayl, le 25 août 1959.

Le Bourgmestre, *Joseph Muller*.

Naturalisations. — Par loi du 10 août 1959, la naturalisation est accordée à Monsieur *Moretti* Lucien Charles-Georges, né le 10 mai 1929 à Rodange et y demeurant.

Cette naturalisation a été acceptée le 27 août 1959, ainsi que cela résulte d'un procès-verbal, dressé le même jour par M. le bourgmestre de la commune de Pétange.

Elle sort ses effets trois jours francs après la présente publication.

— Par loi du 10 août 1959, la naturalisation est accordée à Monsieur *Neisius* Michel, né le 6 août 1910 à Hayange/France, demeurant à Rodange.

Cette naturalisation a été acceptée le 27 août 1959, ainsi que cela résulte d'un procès-verbal, dressé le même jour par M. le bourgmestre de la commune de Pétange.

Elle sort ses effets trois jours francs après la présente publication.

— Par loi du 10 août 1959, la naturalisation est accordée à Monsieur *Nosbusch* Nicolas, né le 15 mars 1932 à Vianden et y demeurant.

Cette naturalisation a été acceptée le 27 août 1959, ainsi que cela résulte d'un procès-verbal, dressé le même jour par M. le bourgmestre de la commune de Vianden.

Elle sort ses effets trois jours francs après la présente publication.

— Par loi du 10 août 1959, la naturalisation est accordée à Monsieur *Biewer* Joseph-Albert, né le 29 août 1927 à Kayl et y demeurant.

Cette naturalisation a été acceptée le 27 août 1959, ainsi que cela résulte d'un procès-verbal, dressé le même jour par M. le bourgmestre de la commune de Kayl.

Elle sort ses effets trois jours francs après la présente publication.

— Par loi du 10 août 1959, la naturalisation est accordée à Madame *Erschens* Catherine, épouse *Waldbillig* Henri, née le 30 mai 1919 à Mettendorf/Allemagne, demeurant à Grevenmacher.

Cette naturalisation a été acceptée le 27 août 1959, ainsi que cela résulte d'un procès-verbal, dressé le même jour par M. le bourgmestre de la commune de Grevenmacher.

Elle sort ses effets trois jours francs après la présente publication.

— Par loi du 10 août 1959, la naturalisation est accordée à Monsieur *Ruscitti* Venanzio, né le 12 janvier 1927 à Differdange, demeurant à Kayl.

Cette naturalisation a été acceptée le 27 août 1959, ainsi que cela résulte d'un procès-verbal, dressé le même jour par M. le bourgmestre de la commune de Kayl.

Elle sort ses effets trois jours francs après la présente publication.

— Par loi du 10 août 1959, la naturalisation est accordée à Madame *Uhres* Elise-Dominique, épouse *Ruscitti* Venanzio, née le 5 septembre 1929 à Tétange, demeurant à Kayl.

Cette naturalisation a été acceptée le 27 août 1959, ainsi que cela résulte d'un procès-verbal, dressé le même jour par M. le bourgmestre de la commune de Kayl.

Elle sort ses effets trois jours francs après la présente publication.

— Par loi du 10 août 1959, la naturalisation est accordée à Monsieur *Bellomi* Albano-Silvino, née le 28 juillet 1908 à Weisenau/Allemagne, demeurant à Kayl.

Cette naturalisation a été acceptée le 26 août 1959; ainsi que cela résulte d'un procès-verbal, dressé le même jour par M. le bourgmestre de la commune de Kayl.

Elle sort ses effets trois jours francs après la présente publication.

— Par loi du 10 août 1959, la naturalisation est accordée à Monsieur *Housseau* Gabriel-André-René, né le 16 février 1924 à Paris (13^{me}), demeurant à Tétange.

Cette naturalisation a été acceptée le 26 août 1959, ainsi que cela résulte d'un procès-verbal, dressé le même jour par M. le bourgmestre de la commune de Kayl.

Elle sort ses effets trois jours francs après la présente publication.

Naturalisations. — Par loi du 10 août 1959, la naturalisation est accordée à Monsieur *Kösling* Guillaume Gaspard, né le 8 avril 1929 à Kayl et y demeurant.

Cette naturalisation a été acceptée le 26 août 1959, ainsi que cela résulte d'un procès-verbal, dressé le même jour par M. le bourgmestre de la commune de Kayl.

Elle sort ses effets trois jours francs après la présente publication.

— Par loi du 10 août 1959, la naturalisation est accordée à Monsieur *Schreiner* Martin-Jean, né le 1^{er} juin 1921 à Volmerange-lès Mines/France, demeurant à Dudelange.

Cette naturalisation a été acceptée le 26 août 1959, ainsi que cela résulte d'un procès-verbal, dressé le même jour par M. le bourgmestre de la commune de Dudelange.

Elle sort ses effets trois jours francs après la présente publication.

— Par loi du 10 août 1959, la naturalisation est accordée à Madame *Heintz* Madeleine-Barbe, épouse *Utermont* Joseph, née le 18 juin 1929 à Eischen et y demeurant.

Cette naturalisation a été acceptée le 27 août 1959, ainsi que cela résulte d'un procès-verbal, dressé le même jour par M. le bourgmestre de la commune de Hobscheid.

Elle sort ses effets trois jours francs après la présente publication.

— Par loi du 10 août 1959, la naturalisation est accordée à Monsieur *Jodeksnis* Vilius, né le 14 août 1910 à Sysa/Lithuanie, demeurant à Echternach.

Cette naturalisation a été acceptée le 27 août 1959, ainsi que cela résulte d'un procès-verbal, dressé le même jour par M. le bourgmestre de la commune d'Echternach.

Elle sort ses effets trois jours francs après la présente publication.

— Par loi du 10 août 1959, la naturalisation est accordée à Madame *Höfner* Catherine, épouse *Rausch* Léopold, née le 12 juin 1922 à Klotten/Allemagne, demeurant à Clémency.

Cette naturalisation a été acceptée le 27 août 1959, ainsi que cela résulte d'un procès-verbal, dressé le même jour par M. le bourgmestre de la commune de Clémency.

Elle sort ses effets trois jours francs après la présente publication.

— Par loi du 10 août 1959, la naturalisation est accordée à Monsieur *Idotea* Angelo-Hilaire-François, né le 5 octobre 1900 à Mel/Italie, demeurant à Dudelange.

Cette naturalisation a été acceptée le 27 août 1959, ainsi que cela résulte d'un procès-verbal, dressé le même jour par M. le bourgmestre de la commune de Dudelange.

Elle sort ses effets trois jours francs après la présente publication.

Par loi du 10 août 1959, la naturalisation est accordée à Madame *Kolbusch* Barbe, épouse *Theis* Joseph, née le 16 février 1914 à Hausbach/Sarre, demeurant à Rodange.

Cette naturalisation a été acceptée le 28 août 1959, ainsi que cela résulte d'un procès-verbal, dressé le même jour par M. le bourgmestre de la commune de Pétange.

Elle sort ses effets trois jours francs après la présente publication.

— Par loi du 10 août 1959, la naturalisation est accordée à Madame *Lauer* Marie, épouse *Siener* Georges, née le 25 février 1897 à Romsée/Belgique, demeurant à Dudelange.

Cette naturalisation a été acceptée le 27 août 1959, ainsi que cela résulte d'un procès-verbal, dressé le même jour par M. le bourgmestre de la commune de Dudelange.

Elle sort ses effets trois jours francs après la présente publication.

— Par loi du 10 août 1959, la naturalisation est accordée à Monsieur *Giardin* Eugène-Anselmo, né le 21 août 1910 à Crocetta/Italie, demeurant à Lamadelaine.

Cette naturalisation a été acceptée le 28 août 1959, ainsi que cela résulte d'un procès-verbal, dressé le même jour par M. le bourgmestre de la commune de Pétange.

Elle sort ses effets trois jours francs après la présente publication.

Naturalisations. — Par loi du 10 août 1959, la naturalisation est accordée à Madame *Cohaus Marie*, épouse *Garnie Bernard*, née le 27 juillet 1922 à Oberhausen/Allemagne, demeurant à Dudelange.

Cette naturalisation a été acceptée le 27 août 1959, ainsi que cela résulte d'un procès-verbal, dressé le même jour par M. le bourgmestre de la commune de Dudelange.

Elle sort ses effets trois jours francs après la présente publication.

— Par loi du 10 août 1959, la naturalisation est accordée à Monsieur *Greul Gustave*, né le 5 juin 1929 à Rodange et y demeurant.

Cette naturalisation a été acceptée le 27 août 1959, ainsi que cela résulte d'un procès-verbal, dressé le même jour par M. le bourgmestre de la commune de Pétange.

Elle sort ses effets trois jours francs après la présente publication.

Avis. — Emprunt grand-ducal 4% 1950.

L'amortissement à la date du 15 octobre 1959, de l'emprunt grand-ducal 4% 1950, pour lequel une somme de 4.480.000, — francs est prévue, a été fait partiellement par rachats en bourse. Pour le remboursement du reste il a été procédé à un tirage au sort.

Ont été rachetées :

Litt. A. 115 obligations à 1.000,— francs.

Litt. B. 28 obligations à 5.000,— francs.

Litt. C. 9 obligations à 10.000,— francs.

Le tirage au sort a donné le résultat suivant :

Litt. B. — 27 obligations à 5.000 francs.

288	799	2133	2755	3257	3790	4346	5002	5380	5779
439	1348	2305	2911	3443	3920	4519	5233	5611	6038
603	1859	2540	3095	3533	4085	4722			

Litt. C. — 25 obligations à 10.000 francs.

87	400	839	1391	1826	2205	2577	2943	3378	3667
177	565	1092	1590	1921	2355	2840	3117	3569	3845
301	681	1319	1707	2098					

Litt. D. — 13 obligations à 50.000 francs.

85	356	610	847	1054	1164	1299	1360	1403	1465
182	479	722							

Litt. E. — 31 obligations à 100.000 francs.

6	433	814	1191	1551	1936	2241	2528	2783	3211
138	552	951	1308	1689	2039	2312	2612	2931	3279
218	687	1073	1461	1813	2142	2446	2736	3036	3376
303									

Les intérêts des obligations sorties au tirage du 3 août 1959 cesseront de courir à partir du 15 octobre 1959. — 19 août 1959.

Avis. — Jury d'examen. — Le jury d'examen pour le droit se réunira en session ordinaire du 10 septembre au 20 octobre 1959 dans une des salles du Palais de Justice à Luxembourg pour procéder à l'examen de :

Mlle Christiane *Altwies* de Rédange, MM. Fernand *Dauphin* de Luxembourg, Joseph *Fisch* de Diekirch, Mlle Simone *Funck* de Junglinster, MM. René *Gredt* de Luxembourg, Jean-Paul *Hencks* de Luxembourg, Guy *Konsbruck* de Luxembourg, René *Lauterbour* de Hespérange, Jean *Mischo* d'Ettelbruck, Pierre L. *Prum* de Luxembourg, Jean *Raus* de Luxembourg, Albert *Reichling* de Differdange, Gérard *Reuter* de Luxembourg, Julien *Roden* de Luxembourg, André *Schwachtgen* d'Echternach, Gaston *Vogel* de Hemsange, Pierre *Weber* de Luxembourg et Fernand *Wintersdorff* d'Esch-sur-Alz., candidats à l'examen de la candidature en droit ;

MM. Georges *Baden* de Luxembourg, Georges Cloos de Mersch, Serge *Cossé* de Luxembourg, Jean *Hoss* de Luxembourg, Jean *Hostert* de Luxembourg, Jean *Kipgen* de Luxembourg, Jean *Muller* de Luxembourg, Guy *Reiland* de Luxembourg, Jean-Jacques *Santer* de Diekirch, Nico *Schaeffer* d'Echternach, Jean *Schmitt* de Luxembourg, Fernand *Sunnen* de Remerschen, Mlle Jacqueline *Wolter* de Luxembourg et M. Jean-Claude *Wolter* de Luxembourg, candidats au premier examen du doctorat en droit.

Les épreuves écrites auront lieu

a) pour tous les candidats à l'examen de la candidature en droit le jeudi, 10 septembre, et le lundi, 14 septembre, chaque fois de 9 heures à midi et de 15 à 18 heures ; b) pour tous les candidats au premier examen du doctorat en droit le lundi, 28 septembre, et le lundi, 5 octobre, chaque fois de 9 heures à midi et de 15 à 18 heures.

Les épreuves orales sont fixées comme suit : pour M. *Hencks* au jeudi, 17 septembre, à 14,30 heures ; pour M. *Reuter* au même jour, à 16,30 heures ; pour M. *Schwachtgen* au vendredi, 18 septembre, à 16,30 heures ; pour M. *Vogel* au samedi, 19 septembre, à 14,30 heures ; pour M. *Mischo* au mardi, 22 septembre, à 14,30 heures ; pour M. *Weber* au même jour, à 16,30 heures ; pour Mlle *Altwies* au mercredi, 23 septembre, à 14,30 heures ; pour Mlle *Funck* au même jour, à 16,30 heures ; pour M. *Dauphin* au jeudi, 24 septembre, à 14,30 heures ; pour M. *Reichling* au même jour, à 16,30 heures ; pour M. *Konsbruck* au samedi, 26 septembre, à 14,30 heures ; pour M. *Raus* au mardi, 29 septembre, à 14,30 heures ; pour M. *Fisch* au même jour, à 16,30 heures ; pour M. *Wintersdorff* au jeudi, 1^{er} octobre, à 14,30 heures ; pour M. *Prum* au même jour, à 16,30 heures ; pour M. *Gredt* au vendredi, 2 octobre, à 14,30 heures ; pour M. *Lauterbour* au même jour, à 16,30 heures ; pour M. *Roden* au samedi, 3 octobre, à 14,30 heures ; pour M. Jean-Claude *Wolter* au jeudi, 8 octobre, à 14,30 heures, pour M. *Baden* au vendredi, 9 octobre, à 14,30 heures ; pour M. *Muller* au même jour, à 16,30 heures ; pour M. *Schaeffer* au samedi, 10 octobre, à 14,30 heures ; pour M. *Hostert* au lundi, 12 octobre, à 15,30 heures ; pour M. *Reiland* au mardi, 13 octobre, à 14,30 heures ; pour M. *Cloos* au même jour, à 16,30 heures ; pour M. *Santer* au mercredi, 14 octobre, à 14,30 heures ; pour M. *Sunnen* au jeudi, 15 octobre, à 14,30 heures ; pour M. *Kipgen* au même jour, à 16,30 heures ; pour M. *Hoss* au vendredi, 16 octobre, à 14,30 heures ; pour Mlle *Wolter* au lundi, 19 octobre, à 15,30 heures ; pour M. *Schmitt* au mardi, 20 octobre, à 14,30 heures ; pour M. *Cossé* au même jour, à 16,30 heures.

— 26 août 1959.

Avis. — Jury d'examen. — Le jury d'examen pour la médecine se réunira en session ordinaire du 12 septembre au 15 octobre 1959 pour procéder à l'examen de :

Mlle Maria *Biel* de Betzdorf, MM. Pierre *Federspil* de Bettembourg, Michel *Frank* de Luxembourg, Claude *Frieden* de Capellen, Joseph *Gärgen* de Diekirch, Mlle Marie-Antoinette *Jacoby* de Luxembourg-Eich, MM. Pierre *Kayser* de Hobscheid, Henri *Kuntziger* de Differdange, Antoine *Niedner* de Luxembourg, Charles *Reckinger* de Luxembourg, Robert *Reiffers* de Luxembourg, candidats à l'examen de la candidature en médecine ;

MM. Charles *Achen* d'Esch-sur-Alzette, Pierre *Benck* de Dudelange, Prosper *Kayser* de Luxembourg, Jean-Pierre *Keiser* de Holzthum, Jean *Kraus* de Maulusmuhle, Raymond *Meyers* d'Asselborn, Ernest *Rauchs* de Mersch, Marcel *Scholtes* de Luxembourg, Joseph *Weis* de Roodt/Rédange, Luc *Weydert* de Luxembourg, candidats à l'examen du doctorat en médecine.

L'examen écrit pour la candidature en médecine aura lieu au Laboratoire de l'Etat à Luxembourg le samedi, 12 septembre, de 9 heures à midi, le lundi, 14 septembre, de 9 heures à midi, et le mardi, 15 septembre de 9 à 11 heures.

Les épreuves orales pour la candidature en médecine auront lieu au Laboratoire de l'Etat à Luxembourg et sont fixées comme suit : pour Mlle *Biel* au jeudi, 17 septembre, à 14 heures ; pour M. *Federspil* au même jour, à 15,30 heures ; pour M. *Frank* au même jour, à 17 heures ; pour M. *Frieden* au vendredi, 18 septembre, à 14 heures ; pour M. *Gærgen* au même jour, à 15,30 heures ; pour Mlle *Jacoby* au même jour, à 17 heures ; pour M. Pierre *Kayser* au lundi, 21 septembre, à 14 heures ; pour M. *Kuntziger* au même jour, à 15,30 heures ; pour M. *Niedner* au même jour, à 17 heures ; pour M. *Reckinger* au même jour, à 17 heures ; pour M. *Reiffers* au jeudi, 24 septembre, à 14 heures.

Les épreuves pratiques se feront au Laboratoire de l'Etat à Luxembourg et sont fixées comme suit : pour Mlle *Biel*, MM. *Federspil*, *Frank*, *Reckinger* au mardi, 22 septembre, à 15,30 heures ; pour MM. *Frieden*, *Gærgen* et *Reiffers* au jeudi, 24 septembre, à 15,30 heures ; pour MM. *Kayser*, *Kuntziger*, *Niedner* et Mlle *Jacoby* au vendredi, 25 septembre, à 14 heures.

L'examen écrit pour le doctorat en médecine aura lieu au Laboratoire de l'Etat à Luxembourg le samedi, 26, le lundi, 28, et le mardi, 29 septembre, chaque fois de 9 heures à midi.

Les épreuves orales pour le doctorat en médecine auront lieu au Laboratoire de l'Etat à Luxembourg et sont fixées comme suit : pour M. *Rauchs* au jeudi, 1^{er} octobre, à 14 heures ; pour M. *Benck* au même jour, à 16 heures ; pour M. Prosper *Kayser* au vendredi, 2 octobre, à 14 heures ; pour M. J.-P. *Keiser* au même jour, à 16 heures ; pour M. *Meyers* au lundi, 5 octobre, à 14 heures ; pour M. *Scholtes* au même jour, à 16 heures ; pour M. *Kraus* au mercredi, 7 octobre, à 14 heures ; pour M. *Weis* au même jour, à 16 heures ; pour M. *Weydert* au jeudi, 8 octobre, à 14 heures ; pour M. *Achen* au même jour, à 16 heures.

Les épreuves pratiques pour le doctorat en médecine se feront à la Maison de Santé à Ettelbruck et sont fixées comme suit : pour MM. *Achen*, *Benck*, Prosper *Kayser* au vendredi, 9 octobre, à 14 heures ; pour MM. Jean-Pierre *Keiser*, *Kraus* et *Meyers* au lundi, 12 octobre, à 14 heures ; pour MM. *Rauchs*, *Scholtes*, *Weis* et *Weydert* au jeudi, 15 octobre, à 14 heures. — 26 août 1959.

Avis. — Jury d'examen. — Le jury d'examen pour la collation des grades en pharmacie se réunira en session ordinaire du 21 septembre au 8 octobre 1959 dans une salle du Lycée de garçons de Luxembourg pour procéder à l'examen de :

MM. Nico *Gædert* de Differdange, Marcel *Mille* de Beggen et Mlle Léa *Sinner* de Luxembourg, candidats à l'examen de la candidature en pharmacie ;

Mlle Fernande *Becker* d'Ettelbruck, MM. Jean-Jacques *Bos* de Luxembourg, Ernest *Mergen* de Rédange-sur-Attert, Jean *Pepin* de Differdange et Mlle Marguerite *Wagener* de Luxembourg, candidats à l'examen pour le grade de pharmacien.

L'examen écrit aura lieu le lundi, 21 septembre, de 9 à 12 et de 15 à 18 heures, et le mercredi, 23 septembre, de 9 à 12 heures.

Les épreuves pratiques se feront les 24, 25, 26, 30 septembre, 1^{er} et 2 octobre, chaque fois de 9 à 18 heures.

Les épreuves orales sont fixées comme suit : pour M. *Gædert* au lundi, 5 octobre, à 9 heures ; pour M. *Mille* au même jour, à 15 heures ; pour Mlle *Sinner* au même jour, à 15,30 heures ; pour Mlle *Becker* au mardi, 6 octobre, à 9 heures ; pour M. *Bos* au même jour, à 15 heures ; pour Mlle *Wagener* au mercredi, 7 octobre, à 9 heures ; pour M. *Pepin* au même jour, à 15 heures ; pour M. *Mergen* au jeudi, 8 octobre, à 15 heures.

— 26 août 1959.

Avis. — Jury d'examen. — Le jury d'examen pour la collation des grades en médecine dentaire se réunira en session ordinaire du 10 au 17 octobre 1959 pour procéder à l'examen de :

M. Jean-René *Kass* de Luxembourg, Mlle Suzanne *Meyers* de Betzdorf, M. Carlo *Wertheim* de Luxembourg, candidats au premier examen de la candidature en médecine dentaire ;

Mlle Christiane *Kirsch* d'Esch-sur-Alzette, M. Johnny *Lesch* de Stanleyville, Mlle Sonja *Michaely* d'Esch-sur-Alzette, M. Joseph *Schwickerath* de Luxembourg, candidats au deuxième examen de la candidature en médecine dentaire.

L'examen écrit aura lieu pour tous les candidats au Laboratoire de l'Etat à Luxembourg le samedi, 10 octobre, de 8,30 à 12 et de 14,30 à 18 heures.

L'épreuve pratique en pathologie interne pour les candidats au premier examen de la candidature en médecine dentaire se fera à la Clinique Saint-Joseph à Luxembourg le lundi, 12 octobre, à 9 heures.

Les épreuves pratiques en dentisterie opératoire et en prothèse dentaire se feront au cabinet dentaire du Dr. Fr. *Jungblut* à Luxembourg et sont fixées comme suit : pour M. *Kass* et Mlle *Meyers* au lundi, 12 octobre, de 14 à 18 heures, et au mardi, 13 octobre, de 8 à 12 heures ; pour M. *Wertheim* et Mlle *Kirsch* au mardi, 13 octobre, de 14 à 18 heures, et au mercredi, 14 octobre, de 8 à 12 heures ; pour M. *Lesch* et Mlle *Michaely* au mercredi, 14 octobre, de 14 à 18 heures, et au jeudi, 15 octobre, de 8 à 12 heures ; pour M. *Schwickerath* au mardi, 13 octobre, de 8 à 12 heures, et au jeudi, 15 octobre, de 14 à 18 heures.

Les épreuves orales auront lieu au Laboratoire de l'Etat à Luxembourg et sont fixées comme suit : pour Mlle *Kirsch* au vendredi, 16 octobre, à 8,30 heures ; pour M. *Lesch* au même jour, à 10 heures ; pour Mlle *Michaely* au même jour, à 14,30 heures ; pour M. *Schwickerath* au même jour, à 16 heures ; pour M. *Kass* au samedi, 17 octobre, à 8,30 heures ; pour Mlle *Meyers* au même jour, à 10 heures ; pour M. *Wertheim* au même jour, à 11 heures. — 26 août 1959.

Avis. — Jury d'examen. — Le jury d'examen pour la collation des grades en sciences physiques et mathématiques se réunira en session ordinaire du 28 septembre au 12 octobre 1959, dans une salle du Lycée de garçons de Luxembourg, pour procéder à l'examen de :

MM. *Scheller* Jacques d'Esch-sur-Alzette, *Schmit* Pierre de Luxembourg et Mlle *Wagener* Joséphine de Heinerscheid, candidats au premier examen de la candidature en sciences physiques et mathématiques ;

MM. *Klopp* René de Bous, *Neyen* Guy de Luxembourg, *Olinger* Fernand de Dudelange, *Schanen* Carlo d'Echternach, *Steffes* Pierre de Bech, candidats au deuxième examen de la candidature en sciences physiques et mathématiques ;

M. *Berens* Joseph de Luxembourg, candidat à l'examen du doctorat en sciences physiques et mathématiques.

L'examen écrit aura lieu pour tous les candidats le lundi, 28 septembre, et le jeudi, 1^{er} octobre 1959, chaque fois de 9 à 12 et de 15 à 18 heures.

Les épreuves orales sont fixées comme suit : pour M. *Schmit* au vendredi, 2 octobre, à 16 heures ; pour M. *Klopp* au lundi, 5 octobre, à 16 heures ; pour Mlle *Wagener* au mardi, 6 octobre, à 14 heures ; pour M. *Scheller* au même jour, à 16 heures ; pour M. *Neyen* au mercredi, 7 octobre, à 16 heures ; pour M. *Olinger* au jeudi, 8 octobre, à 14 heures ; pour M. *Steffes* au même jour, à 16 heures ; pour M. *Schanen* au vendredi, 9 octobre, à 16 heures ; pour M. *Berens* au lundi, 12 octobre, à 16 heures. — 26 août 1959.

Avis. — Jury d'examen. — Le jury d'examen pour la collation des grades en médecine vétérinaire se réunira en session ordinaire du 21 septembre au 1^{er} octobre 1959 à l'Abattoir Municipal de Luxembourg pour procéder à l'examen de :

M. Joseph *Kremer* de Luxembourg, candidat à l'examen de la candidature en médecine vétérinaire ;
M. Lucien *Max* de Burmerange, candidat au premier examen du doctorat en médecine vétérinaire.

L'examen écrit pour la candidature en médecine vétérinaire aura lieu le lundi, 21 septembre, de 8,30 à 12 et de 14,30 à 18 heures.

L'examen écrit pour le premier examen du doctorat en médecine vétérinaire aura lieu le lundi, 21, et le jeudi, 24 septembre, chaque fois de 8,30 à 12 et de 14,30 à 18 heures.

Les épreuves orales sont fixées comme suit : pour M. *Kremer* au vendredi, 25 septembre, à 15 heures ; pour M. *Max* au mercredi, 30 septembre, à 15 heures.

Les épreuves pratiques se feront pour M. *Kremer* le jeudi, 1^{er} octobre, à 9 heures, et pour M. *Max* le même jour, à 15 heures. — 26 août 1959.

Avis. — Jury d'examen. — Le jury d'examen pour la collation des grades en sciences naturelles se réunira en session ordinaire du 11 septembre au 10 octobre 1959 dans une salle du Lycée de garçons de Luxembourg pour procéder à l'examen de :

MM. Romain *Back* de Luxembourg, Norbert *Bauer* de Bettembourg, Donatien *Beffort* de Luxembourg, Arnould *Bleser* d'Encherange, Mlle Maggy *Clees* d'Esch-sur-Alzette, MM. Jean-Pierre *Clesen* d'Ospren, Alex *Colbach* d'Ettelbruck, Pierre *Dupont* de Dudelange, Pierre *Feltgen* d'Esch-sur-Alzette, Raymond *Gædert* de Grosbous, Guy *Goldmann* de Luxembourg, André *Heisbourg* de Luxembourg, Mlle Elisabeth *Herr* de Luxembourg, MM. Johny *Hildgen* d'Esch-sur-Alzette, Etienne *Hintgen* de Luxembourg, François *Hippert* de Dudelange, Mlle Eliane *Joab* de Luxembourg, M. Camille *Kemmer* de Platen, Mlle Nicole *Liesch* de Luxembourg, MM. Jean-Pierre *Majerus* d'Ettelbruck, Albert *Martzen* de Merscheid, Marcel *Mersch* de Diekirch, Mlle Anneliese *Meyers* de Berlin, M. Georges *Mullenbach* de Luxembourg, Mlle Renée *Neiens* d'Esch-sur-Alzette, MM. Paul *Nilles* de Luxembourg, René *Næsen* de Diekirch, Norbert *Pauly* de Luxembourg, Mlle Nelly *Perrang* de Hovelange, MM. Camille *Reisen* de Hosingen, Georges *Rihm* de Luxembourg, Raymond *Ruppert* de Luxembourg, Carlo *Schaffner* d'Esch-sur-Alzette, Pierre *Schaffner* d'Esch-sur-Alzette, Gilbert *Scheer* de Luxembourg, Milles Melita *Schlanger* de Zurich, Louisette *Stoffel* de Luxembourg, M. Fernand *Storck* de Luxembourg, Mlle Nicole *Wagner* de Hagen, M. Michel *Wampach* d'Ettelbruck, Mlle Gaby *Weissen* de Luxembourg, MM. Albert *Weydert* de Differdange, Arthur *Wolter* de Roullingen, Ernest *Worré* de Luxembourg, candidats à l'examen de la candidature en sciences naturelles préparatoire aux études médicales et pharmaceutiques ;

MM. Georges *Erpelding* de Diekirch, Jean *Kramp* d'Esch-sur-Alzette, Carlo *Nilles* de Pétange, candidats au premier examen de la candidature en sciences naturelles préparatoire au doctorat en sciences naturelles ;

M. Pierre *Kieffer* de Luxembourg et Mlle Irma *Schiltz* d'Echternach, candidats au deuxième examen de la candidature en sciences naturelles préparatoire au doctorat en sciences naturelles.

L'examen écrit aura lieu le vendredi, 11 septembre, de 9 à 12 et de 14,30 à 17,30 heures et le lundi, 14 septembre, de 8 à 12 et de 14,30 à 17,30 heures.

Les épreuves orales sont fixées comme suit : pour M. *Back* au mardi, 15 septembre, à 10 heures ; pour M. *Wampach* au même jour, à 14 heures ; pour M. *Martzen* au même jour, à 15 heures ; pour M. *Majerus* au même jour, à 17 heures ; pour M. *Hildgen* au mercredi, 16 septembre, à 10 heures ; pour M. *Reisen* au même jour, à 14 heures ; pour M. *Ruppert* au même jour, à 16 heures ; pour M. *Heisbourg* au jeudi, 17 septembre, à 14 heures ; pour Mlle *Clees* au même jour, à 16 heures ; pour M. *Worré* au vendredi, 18 septembre, à 14 heures ; pour M. *Kemmer* au même jour, à 16 heures ; pour Mlle *Liesch* au samedi, 19 septembre, à 14 heures ; pour Mlle *Schlanger* au même jour, à 16 heures ; pour M. *Næsen* au lundi, 21 septembre, à 14 heures ; pour M. *Dupont* au même jour, à 16 heures ; pour M. *Schaffner Pierre* au mardi, 22 septembre, à 14 heures ; pour M. *Nilles Paul* au même jour, à 16 heures ; pour M. *Schaffner Carlo* au mercredi, 23 septembre, à 14 heures ; pour M. *Rihm* au même jour, à 16 heures ; pour M. *Gædert* au jeudi, 24 septembre, à 14 heures ; pour M. *Mullenbach* au même jour, à 16 heures ; pour M. *Hippert* au vendredi, 25 septembre, à 14 heures ; pour M. *Clesen* au même jour, à 16 heures ; pour Mlle *Meyers* au samedi, 26 septembre, à 14 heures ; pour Mlle *Joab* au même jour, à 16 heures ; pour Mlle *Weissen* au lundi, 28 septembre, à 14 heures ; pour M. *Bauer* au même jour, à 16 heures ; pour M. *Nilles Carlo* au mardi, 29 septembre, à 8 heures ; pour M. *Kramp* au même jour, à 10 heures ; pour M. *Feltgen* au même jour, à 14 heures ; pour M. *Bleser* au même jour, à 16 heures ; pour Mlle *Perrang* au mercredi, 30 septembre, à 14 heures ; pour M. *Colbach* au même jour, à 16 heures ; pour M. *Beffort* au jeudi, 1^{er} octobre, à 14 heures ; pour M. *Hintgen* au même jour, à 16 heures ; pour M. *Wolter* au vendredi, 2 octobre, à 14 heures ; pour M. *Scheer* au même jour, à 16 heures ; pour M. *Kieffer* au samedi, 3 octobre, à 14 heures ; pour Mlle *Schiltz* au même jour, à 16 heures ; pour M. *Weydert* au lundi, 5 octobre, à 14 heures ; pour M. *Goldmann* au même jour, à 16 heures ; pour M. *Mersch* mardi, 6 octobre, à 16 heures ; pour M. *Erpelding* au mercredi, 7 octobre, à 16 heures ; pour M. *Pauly* au jeudi, 8 octobre, à 14 heures ; pour Mlle *Neiens* au même jour, à 15 heures ; pour Mlle *Stoffel* au même jour, à 17 heures ; pour Mlle *Herr* au vendredi, 9 octobre, à 16 heures ; pour Mlle *Wagner* au samedi, 10 octobre, à 14 heures ; pour M. *Storck* au même jour, à 16 heures. — 26 août 1959.

Avis. — Jury d'examen. — Le jury d'examen pour la collation des grades en philosophie et lettres se réunira en session ordinaire du 17 septembre au 13 octobre 1959 à l'Athénée de Luxembourg, à l'effet de procéder à l'examen de :

Milles Josée *Cloos* de Luxembourg, Elisabeth *Gærgen* de Diekirch, MM. Lucien *Kayser* de Luxembourg, Corneille *Meder* d'Esch-sur-Alzette, Jean *Milmeister* de Vianden, Mlle Nelly *Moia* d'Esch-sur-Alzette, MM. Marcel *Polfer* de Bascharage, Léon *Prud'homme* de Luxembourg, Arsène *Reimen* de Troisvierges, Albert *Richer* de Luxembourg, Marc *Schaack* de Luxembourg, Jean-Paul *Scheuer* de Luxembourg, Mlle Jeanny *Schneider* de Luxembourg, M. Jacques *Steiver* de Niederfeulen, Mlle Marie-Jeanne *Sunnen* de Wellenstein, MM. Charles *Ternes* de Luxembourg, Joseph *Theis* de Niedercorn, Camille *Thelen* de Luxembourg, Mlle Marie-Paule *Theodory* d'Esch-sur-Alzette, M. Guy *Wagner* de Luxembourg, Mlle Simone *Wercollier* de Luxembourg, MM. Roger *Wintersdorff* d'Esch-sur-Alzette, Edouard *Wolter* de Luxembourg, candidats au premier examen de la candidature en philosophie et lettres préparatoire au doctorat en philosophie et lettres.

L'examen écrit aura lieu pour tous les candidats le jeudi, 17 septembre, et le samedi, 19 septembre, chaque fois de 9 à 12 et de 15 à 18,30 heures.

Les épreuves orales sont fixées comme suit : pour M. *Meder* au lundi, 21 septembre, à 16,15 heures ; pour Mlle *Gærgen* au mardi, 22 septembre, à 14,15 heures ; pour M. *Wintersdorff* au même jour, à 16,30 heures ; pour Mlle *Theodory* au mercredi, 23 septembre, à 16,15 heures ; pour M. *Prud'homme* au jeudi, 24 septembre à 14,15 heures ; pour M. *Scheuer* au même jour, à 16,30 heures ; pour M. *Schaack* au vendredi, 25 septembre

à 16,15 heures ; pour Mlle *Moia* au lundi, 28 septembre, à 16,15 heures ; pour M. *Thelen* au mardi, 29 septembre, à 14,15 heures ; pour M. *Theis* au même jour, à 16,30 heures ; pour M. *Ternes* au mercredi, 30 septembre, à 16,15 heures ; pour M. *Milmeister* au jeudi, 1^{er} octobre, à 14,15 heures ; pour Mlle *Schneider* au même jour, à 16,30 heures ; pour M. *Kayser* au vendredi, 2 octobre, à 16,15 heures ; pour M. *Steiwer* au lundi, 5 octobre, à 16,15 heures ; pour M. *Reimen* au mardi, 6 octobre, à 14,15 heures ; pour M. *Wagner* au même jour, à 16,30 heures ; pour M. *Polfer* au mercredi, 7 octobre, à 16,15 heures ; pour Mlle *Cloos* au jeudi, 8 octobre, à 14,15 heures ; pour Mlle *Sunnen* au même jour, à 16,30 heures ; pour M. *Wolter* au vendredi, 9 octobre, à 16,15 heures ; pour M. *Richer* au lundi, 12 octobre, à 16,15 heures ; pour Mlle *Wercollier* au mardi, 13 octobre, à 14,15 heures. — 26 août 1959.

Avis. — Jury d'examen. — Le jury d'examen pour la collation des grades en philosophie et lettres se réunira en session ordinaire du 19 septembre au 16 octobre 1959 dans une salle de l'Athénée de Luxembourg pour procéder à l'examen de :

MM. Nicolas *Gædert* de Dudelange, René *Hübsch* d'Ettelbruck, André *Lecuit* de Kayl, Raymond *Meisch* d'Esch-sur-Alzette, Armand *Michaux* d'Ettelbruck, Mlle Paulette *Neys* de Luxembourg, MM. Marcel *Obertin* de Luxembourg, Ronald *Pierre* d'Esch-sur-Alzette, Mlle Marianne *Schaus* de Luxembourg, MM. Joseph *Simon* d'Echternach, François *Thill* de Luxembourg, Marcel *Urth* d'Ettelbruck, Louis *Wilmes* de Luxembourg, candidats au deuxième examen de la candidature en philosophie et lettres préparatoire au doctorat en philosophie et lettres ;

M. Guy *Hansen* de Luxembourg, Mlles Miny *Hencks* de Dudelange, Monique *Hetto* de Luxembourg, MM. Georges *Palgen* de Luxembourg, Francis *Paul* de Differdange, Rolf *Thiel* d'Aix-la-Chapelle, Georges *Wirtgen* de Luxembourg, René *Zimmer* de Luxembourg, candidats à l'examen du doctorat en philosophie et lettres.

L'examen écrit aura lieu pour tous les candidats le samedi, 19 septembre, et le lundi, 21 septembre, chaque fois de 8 à 12 et de 15 à 19 heures.

Les épreuves orales sont fixées comme suit : pour Mlle *Neys* au mercredi, 23 septembre, à 16 heures ; pour M. *Wilmes* au jeudi, 24 septembre, à 15 heures ; pour M. *Pierre* au même jour, à 17 heures ; pour M. *Thill* au vendredi, 25 septembre, à 16 heures ; pour M. *Hübsch* au lundi, 28 septembre, à 16 heures ; pour Mlle *Schaus* au mardi, 29 septembre, à 15 heures ; pour M. *Urth* au même jour, à 17 heures ; pour M. *Michaux* au mercredi, 30 septembre, à 16 heures ; pour M. *Gædert* au jeudi, 1^{er} octobre, à 15 heures ; pour M. *Meisch* au même jour, à 17 heures ; pour M. *Obertin* au vendredi, 2 octobre, à 16 heures ; pour M. *Simon* au lundi, 5 octobre, à 16 heures ; pour M. *Lecuit* au mardi, 6 octobre, à 15 heures ; pour M. *Hansen* au même jour, à 17 heures, pour M. *Wirtgen* au mercredi, 7 octobre, à 16 heures ; pour Mlle *Hencks* au jeudi, 8 octobre, à 15 heures ; pour M. *Zimmer* au vendredi, 9 octobre, à 16 heures ; pour Mlle *Hetto* au lundi, 12 octobre, à 16 heures ; pour M. *Paul* au mardi, 13 octobre, à 15 heures ; pour M. *Palgen* au jeudi, 15 octobre, à 15 heures ; pour M. *Thiel* au vendredi, 16 octobre, à 16 heures. — 26 août 1959.

Avis. — Jury d'examen. — Le jury d'examen pour la candidature en philosophie et lettres préparatoire à l'étude du droit se réunira en session ordinaire du 15 septembre au 14 octobre 1959, à l'Athénée de Luxembourg, à l'effet de procéder à l'examen de :

MM. Frank *Baden* de Luxembourg, Pierre *Bermes* de Grundhof, André *Blasen* de Luxembourg, Jacques *Brausch* de Luxembourg, Guy *Crauser* de Luxembourg, Paul *Ehlinger* de Bascharage, Charles *Elsen* de Luxembourg, Paul *Frieders* de Luxembourg, Mlle Marie-Lou *Gretsch* de Luxembourg, MM. Joseph *Heinen* de Clémency, Jacques *Hippert* de Luxembourg, Jean *Hoffmann* de Grevenmacher, Théo *Kass* de Luxem-

bourg, Jacques *Kauffman* de Luxembourg, Mlle Riette *Koch* d'Esch-sur-Alzette, MM. Gaëtan *Lang* de Hespérange, Jean *Medernach* de Luxembourg, Paul *Meyers* de Wiltz, Jean *Neuman* de Luxembourg, Charles *Schmit* de Bettembourg, Mlle Maria *Schmol* de Wiltz, MM. Robert *Theisen* de Luxembourg, Marc *Thill* de Luxembourg, Guillaume *Wagener* d'Esch-sur-Alzette, Jean *Wagener* de Luxembourg et Jean-Joseph *Wolter* de Luxembourg.

L'examen écrit aura lieu pour tous les candidats le mardi, 15 septembre, et le jeudi, 17 septembre, chaque fois de 9 à 12 et de 15 à 18,30 heures.

Les épreuves orales sont fixées comme suit : pour M. *Frieders* au vendredi 18 septembre, à 16,15 heures ; pour M. *Kauffman* au lundi 21 septembre, à 16,15 heures ; pour M. *Crauser* au mardi 22 septembre, à 14,30 heures ; pour M. *Blasen* au même jour, à 16,30 heures ; pour Mlle *Koch* au mercredi 23 septembre, à 16,15 heures ; pour M. *Lang* au jeudi 24 septembre, à 14,30 heures ; pour Mlle *Schmol* au même jour, à 16,30 heures ; pour M. *Schmit* au vendredi 25 septembre, à 16,15 heures ; pour M. *Theisen* au lundi 28 septembre, à 16,15 heures ; pour M. *Hoffmann* au mardi 29 septembre, à 14,30 heures ; pour M. *Ehlinger* au même jour, à 16,30 heures ; pour Mlle *Gretsch* au mercredi 30 septembre, à 16,15 heures ; pour M. *Hippert* au jeudi 1^{er} octobre, à 14,30 heures ; pour M. *Meyers* au même jour, à 16,30 heures ; pour M. *Kass* au vendredi 2 octobre, à 16,15 heures ; pour M. *Neuman* au lundi 5 octobre, à 16,15 heures ; pour M. *Thill* au mardi, 6 octobre, à 14,30 heures ; pour M. *Wolter* au même jour, à 16,30 heures ; pour M. *Brausch* au mercredi 7 octobre, à 16,15 heures ; pour M. *Medernach* au jeudi 8 octobre, à 14,30 heures ; pour M. *Bermes* au même jour, à 16,30 heures ; pour M. Guillaume *Wagener* au vendredi 9 octobre, à 16,15 heures ; pour M. Jean *Wagener* au lundi 12 octobre, à 16,15 heures ; pour M. *Elsen* au mardi 13 octobre, à 14,30 heures ; pour M. *Heinen* au même jour, à 16,30 heures ; pour M. *Baden* au mercredi 14 octobre, à 16,15 heures. — 26 août 1959.

Avis. — Enseignement secondaire. — Par arrêté grand-ducal du 17 août 1959 les nominations et permutations ci-après ont été faites parmi le personnel enseignant des établissements d'enseignement secondaire :

M. Roger *Belche*, professeur au Lycée de jeunes filles d'Esch-sur-Alzette, a été déplacé en la même qualité au Lycée de garçons d'Esch-sur-Alzette ;

M. Raymond *Kelsen*, professeur au Lycée de garçons d'Esch-sur-Alzette, a été déplacé en la même qualité à l'Athénée de Luxembourg ;

Mlle Suzanne *Weckering*, professeur au Lycée de jeunes filles d'Esch-sur-Alzette, a été déplacée en la même qualité au Lycée de jeunes filles de Luxembourg ;

Mme Gertrude *Witry-Schwachtgen*, professeur au Lycée de jeunes filles de Luxembourg, a été déplacée en la même qualité au Lycée de jeunes filles d'Esch-sur-Alzette ;

M. Camille *Thill*, professeur au Lycée de garçons d'Esch-sur-Alzette, a été déplacée en la même qualité au Lycée classique d'Echternach ;

M. Camille *Polfer*, professeur d'éducation physique au Lycée de garçons d'Esch-sur-Alzette, a été déplacé en la même qualité au Lycée de garçons de Luxembourg ;

M. Marcel *Molitor*, répétiteur au Lycée classique de Diekirch, a été nommé professeur au même établissement ;

MM. Gilbert *Trausch* et Nicolas *Kleckner*, répétiteurs au Lycée de garçons de Luxembourg, ont été nommés professeurs au même établissement ;

M. Joseph *Majerus*, répétiteur au Lycée classique d'Echternach, a été nommé professeur au Lycée de garçons d'Esch-sur-Alzette ;

la dame Agnès *Everard*, Soeur Alberta, répétitrice au Lycée de jeunes filles de Luxembourg, a été nommée professeur au même établissement ;

M. Aloyse *Oestreicher*, répétiteur au Lycée de jeunes filles d'Esch-sur-Alzette, a été nommé professeur au même établissement ;

M. Philippe *Bast*, docteur en sciences physiques et mathématiques, a été nommé répétiteur au Lycée classique d'Echternach ;

MM. Paul *Bisdorff* et Roger *Schlim*, docteurs en philosophie et lettres, ont été nommés répétiteurs au Lycée de garçons de Luxembourg ;

MM. Claude *Conter*, Henri *Folmer*, docteurs en philosophie et lettres, et Jean-Paul *Pier*, docteur en sciences physiques et mathématiques, ont été nommés répétiteurs au Lycée de garçons d'Esch-sur-Alzette ;

Mme Marie-Louise *Schröder-Leidenbach*, docteur en philosophie et lettres, a été nommée répétitrice au Lycée de jeunes filles de Luxembourg ;

Mlle Simone *Emering*, docteur en philosophie et lettres, a été nommée répétitrice au Lycée de jeunes filles d'Esch-sur-Alzette. — 19 août 1959.

Agents d'Assurances agréés pendant le mois d'août 1959.

N° d'ordre	Nom et Domicile	Compagnies d'Assurances	Date
1	René <i>Daubenfeld</i> , Rédange/Attert	Le Foyer	24. 8.59
2	Anita Maria <i>Dostert</i> , Luxembourg	L'Assurance Liégeoise	24. 8.59
3	Pierre <i>Ewert</i> , Steinsel	La Bâloise (Vie et Incendie) ; la Rotterdam	24. 8.59
4	Georges <i>Hardt</i> , Pétange	La Bâloise (Vie et Incendie) ; la Rotterdam	24. 8.59
5	René <i>Hary</i> , Christnach	La Prévoyance (Vie et Incendie)	24. 8.59
6	Emile <i>Hilger</i> , Gonderange	La Fédérale ; le Patrimoine	24. 8.59
7	André <i>Hoffmann</i> , Bascharage	L'Helvétia	24. 8.59
8	Auguste <i>Kass</i> , Esch-sur-Alzette	Le Phénix Français	24. 8.59
9	Camille <i>Kohn</i> , Esch-sur-Alzette	Le Phénix Belge	24. 8.59
10	Nicolas <i>Koob</i> , Bettborn	L'Assurance Liégeoise	24. 8.59
11	Nicolas <i>Krack</i> , Eschdorf	Les Compagnies Belges d'Assurances Générales	24. 8.59
12	Joseph <i>Nies</i> , Grevenmacher	La Bâloise (Vie et Incendie) ; la Rotterdam	24. 8.59
13	Henri <i>Origer</i> , Lellingen	La Bâloise (Vie et Incendie) ; la Rotterdam	24. 8.59
14	Armand <i>Rassel</i> , Basbellain	Les Compagnies Belges d'Assurances Générales	24. 8.59
15	Bernard <i>Schneider-Scheer</i> , Wiltz	Les Compagnies Belges d'Assurances Générales	24. 8.59
16	Victor <i>Schong</i> , Mamer	La Bâloise (Vie et Incendie) ; la Rotterdam	24. 8.59
17	René <i>Theis-Kayser</i> , Colmar-Berg	Le Foyer	24. 8.59
18	Albert <i>Thielen</i> , Bollendorf-Pont	Les Compagnies Belges d'Assurances Générales	24. 8.59
19	Roger <i>Thill</i> , Hautcharage	L'Helvétia	24. 8.59
20	Joseph <i>Weiler</i> , Eschdorf	Le Foyer	24. 8.59
21	Mme Jean <i>Werner</i> , née Yvonne <i>Hourscht</i> , Bettembourg	Les Compagnies Belges d'Assurances Générales	24. 8.59
22	Robert <i>Weydert</i> , Kopstal	Le Foyer	24. 8.59

— 31 août 1959.

Avis. — Administration communale. — Par délibération du 7 août 1959, le Conseil communal de *Beaufort* a décidé la fusion des sections de comptabilité en application de l'article 1^{er} de la loi du 23 mai 1932 concernant la simplification des services communaux.

Ladite délibération a été approuvée par décision de M. le Ministre de l'Intérieur en date du 26 août 1959. — 27 août 1959.
